

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant un crédit de CHF 1'618'000.- destiné à l'achèvement de la réfection de la Ferme de Dorigny et à la construction d'un abri de biens culturels sécurisé et enterré sous la Ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud et siège de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

1 OBJET ET BUTS DU PRÉSENT EMPD

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe (ci-après FJME) a été créée en 1978 par Jean Monnet lui-même, qui lui a remis l'ensemble de ses archives, bientôt rejointes par celles de Robert Schuman et d'autres pionniers de la réconciliation et de l'union des Européens. Institution indépendante selon la volonté expresse de son fondateur, elle est aujourd'hui dépositaire d'un patrimoine historique d'archives écrites et audiovisuelles uniques et inestimables. Elle est devenue, sur sol vaudois, une institution de pure utilité publique au rayonnement européen et international incontesté.

La FJME a la mission de conserver et d'organiser cette mémoire pour la rendre accessible aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs, aux responsables d'institutions publiques et privées ainsi qu'à tout citoyen intéressé, et de contribuer par la connaissance du passé à éclairer le présent et à préparer l'avenir. Pour réaliser cette mission, la FJME met à disposition de la communauté scientifique un ensemble de fonds d'archives, une médiathèque, une bibliothèque européenne et un Centre de documentation européenne. Elle organise des conférences, colloques, séminaires et autres rencontres afin de valoriser son patrimoine, d'assurer sa visibilité et son rayonnement et de contribuer ainsi aux grands débats européens.

Dès la création de la FJME et pour répondre au geste de confiance de Jean Monnet, le canton de Vaud a tenu à lui accorder son appui notamment par la mise à disposition de la Ferme de Dorigny. Cette affectation a permis à la FJME d'y conduire et développer ses activités sur le site universitaire depuis plus de vingt-cinq ans.

L'accroissement constant des ressources documentaires (archives, médiathèque, centre de documentation, bibliothèque) et l'augmentation régulière du nombre des chercheurs et visiteurs qui viennent y travailler, confirment la vocation scientifique de la FJME et l'imposent toujours davantage comme un centre de recherche et un lieu de réflexion sur les questions européennes et sur les rapports entre la Suisse et l'Europe.

Dans cette perspective, il est essentiel que la FJME soit en mesure de répondre à l'attente croissante des milieux scientifiques et des autres utilisateurs, suisses et internationaux.

Le présent EMPD a pour buts de permettre à la Fondation :

- de poursuivre sa mission et ses activités telles que définies dans ses Statuts et dans les divers accords et conventions conclus avec le canton de Vaud et d'autres institutions ;

- de répondre aux exigences de sécurité liées à l'ensemble des archives qu'elle conserve, en assurant les conditions de sauvegarde d'un patrimoine européen et mondial de première importance ;
- de faire face à l'accroissement des ressources documentaires qui lui sont confiées et à l'augmentation du nombre de chercheurs qui viennent y travailler ;
- de développer sa fonction de lieu de rencontres, de débats, de formation et d'information, notamment auprès des jeunes.

Les conditions actuelles ne permettent plus à la FJME de répondre efficacement à ces objectifs. Un agrandissement des surfaces sécurisées de conservation et des espaces d'accueil des chercheurs s'impose.

C'est pourquoi un crédit de CHF 1'618'000.- est nécessaire à l'aménagement et à l'agrandissement de la Ferme.

La participation de la FJME, suite à une intense recherche de fonds, se monte à CHF 775'000.-, dont CHF 675'000.- octroyés par la Loterie Romande.

2 CADRE INSTITUTIONNEL ET STRUCTURES DE LA FJME

2.1 Rappel historique

2.1.1 Le Centre de recherches européennes

En janvier 1957, le Gouvernement vaudois crée la première chaire du monde d'intégration européenne existant dans une université. Son titulaire, le professeur Henri Rieben, fonde la même année à Lausanne un Centre de recherches européennes. De nombreux chercheurs, la plupart doctorants, y ont collaboré et préparé leur thèse sur des questions vaudoises, suisses et européennes. Une collection de publications destinée à diffuser les recherches menées dans ce cadre est également créée : les " Cahiers rouges ", dont 210 volumes ont été publiés et diffusés à ce jour dans les milieux régionaux et européens les plus divers.

En 1954, Henri Rieben publie sa thèse consacrée à l'évolution de la sidérurgie : Des ententes de maîtres de forges au Plan Schuman. Cette thèse est à l'origine de sa rencontre, en 1955, avec Jean Monnet, fondateur de la première communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Cette rencontre marque le début d'une collaboration de vingt-cinq années, qui prendra la forme d'études, de livres, d'informations sur la Suisse et autres. Une collaboration qui, doublée des activités européennes conduites à Lausanne, aboutira en 1978 à la création par Jean Monnet lui-même de la Fondation qui porte son nom.

2.1.2 Création de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Avec la mission de faire des archives reçues de Jean Monnet une " mémoire vivante de la réconciliation et de l'union des Européens ", la Fondation est destinée à devenir un lieu d'accueil pour les archives d'autres protagonistes de la construction européenne, une institution de recherche pour les professeurs et les étudiants en histoire, en droit, en sciences politiques, économiques, etc., pour des hommes d'Etat et des responsables publics et privés confrontés aux problèmes nationaux, européens et internationaux, ainsi qu'un lieu de rencontre et d'échange d'idées. Hébergée pour un temps dans le BFSH 1 - aujourd'hui Internef - elle intègre ses locaux actuels en 1981, à la Ferme de Dorigny.

2.2 Un enracinement vaudois

De vocation européenne, la FJME est d'abord enracinée dans un environnement régional, le canton de Vaud, qui dès sa création l'a accueillie sur le site de l'Université de Lausanne, tout en la reconnaissant en tant qu'institution à part entière, selon le vœu de son fondateur.

Les rapports entre la FJME et le canton de Vaud font l'objet d'une Convention signée par le Conseil d'Etat le 9 décembre 1983 et ratifiée par le Grand Conseil en février 1984. Dans ce document, le Conseil d'Etat reconnaît la " signification culturelle, historique, scientifique et politique des archives que la Fondation, qui en est propriétaire, a la mission de gérer et de faire fructifier au service de l'Europe entière ". A ce titre, il souhaite " contribuer à la consolidation matérielle de la Fondation et favoriser ainsi le maintien et le plein épanouissement en terre vaudoise d'un centre de réflexion, de rencontres et d'échanges ouvert aux chercheurs du monde entier et voué, à partir des archives de Jean Monnet, à l'étude de problèmes de l'Europe contemporaine et à la construction de l'Europe " .

La FJME bénéficie également du soutien de la Ville de Lausanne, accordé déjà au Centre de recherches européennes depuis sa création en 1957.

2.3 Un lien privilégié avec l'Université de Lausanne

2.3.1 Convention académique du 20 juillet 1983

Les rapports entre la FJME et l'Université de Lausanne sont régis par une Convention académique datée du 20 juillet 1983 et amendée le 26 avril 2006, qui prévoit que la Fondation entretient des collaborations scientifiques avec les facultés et instituts intéressés et qu'elle facilite l'accès à ses ressources et ouvre ses manifestations scientifiques à la communauté universitaire lausannoise. En février 2008 a débuté, dans le cadre de la Faculté des sciences sociales et politiques, un enseignement de la Fondation donné par MM. Patrick Piffaretti (Directeur de la Fondation) et Gilles Grin (Vice-directeur), intitulé " Intégration européenne : développements et thèmes choisis ". Dès l'année académique 2009-2010, cet enseignement figurera également au programme de la Faculté de droit.

La Convention académique est complétée par une convention administrative.

2.3.2 Convention avec l'Institut Suisse de Droit comparé (ISDC)

En outre, une Convention entre la FJME et l'Institut Suisse de Droit Comparé (ISDC), institut fédéral sis sur le campus de l'Université de Lausanne, règle l'exploitation commune du Centre de Documentation européenne (CDE), dont la Fondation s'est vu attribuer le statut par Bruxelles dès les années 1960. A ce titre, la FJME assure les relations avec la Commission européenne concernant le CDE, reçoit la documentation et la dépose, sauf la partie qu'elle conserve pour son usage, à l'ISDC qui la met à la disposition des utilisateurs.

2.4 Appui de la Confédération

La Confédération soutient financièrement la FJME depuis 1986, au titre de la loi sur l'aide aux universités (LAU) tout d'abord, de 1986 à 1991, puis, dès 1992, comme service scientifique auxiliaire en vertu de l'article 16 de la loi fédérale sur la recherche. A la subvention du Département fédéral de l'intérieur au titre de la loi sur la recherche est venue s'ajouter depuis 2003 une subvention du Département fédéral des affaires étrangères. L'ensemble de ces soutiens se monte actuellement à CHF 231'000.- par an.

2.5 La Déclaration commune du 24 octobre 2003

Afin de marquer le 25^{ème} anniversaire de la FJME et de réaffirmer la volonté de renouveler l'engagement des institutions tel qu'exprimé lors de sa création, une Déclaration commune a été signée, le 24 octobre 2003, par le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, président de la Confédération, au nom du Conseil fédéral, par le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, président du Gouvernement, au nom du Conseil d'Etat du canton de Vaud, par le Syndic Daniel Brélaz au nom de la Ville de Lausanne et par le Président Romano Prodi au nom de la Commission européenne. Elle souligne en particulier " l'importance de la Fondation, lieu de mémoire, de rencontre et d'échange, centre de recherche scientifique et de rayonnement, au service des citoyens européens. "

La Commission européenne a versé dans le passé une subvention annuelle variable à la Fondation, dont le montant a culminé à €70'000.-. La voie qui s'offre pour l'avenir sera celle de financements par le biais de la participation à des projets communs, dans l'esprit des accords bilatéraux signés entre la Suisse et la Communauté européenne.

2.6 Structures et organisation de la FJME

2.6.1 Présidence

Après 27 ans de présidence du professeur Henri Rieben, la fonction présidentielle a été, de par la révision des statuts en date du 30 mars 2006, scindée en deux et est assurée désormais par un président et un directeur.

Depuis le 1er janvier 2006 jusqu'à son décès en juillet 2008, le président de la Fondation a été le professeur Bronislaw Geremek. Historien et figure de proue du mouvement Solidarité en Pologne, il a été professeur au Collège d'Europe de Natolin et a enseigné à la Sorbonne et au Collège de France. Il était député au Parlement européen et ancien ministre des affaires étrangères de Pologne.

Après un intérim assuré par le vice-président M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et ancien secrétaire d'Etat au Département fédéral des affaires étrangères, M. José María Gil Robles, professeur titulaire de la chaire Jean Monnet à l'Université de Madrid, ancien Président du Parlement européen et du Mouvement européen international, préside la Fondation depuis le 1er janvier 2009.

2.6.2 Direction

M. Patrick Piffaretti est le directeur de la Fondation depuis le 1er juin 2006. Licencié en sciences politiques, ancien collaborateur de la Fondation, il a occupé diverses fonctions à l'OCDE et aux Départements fédéraux suisses des affaires étrangères et de l'intérieur. Il a notamment dirigé les délégations de la Suisse aux négociations internationales INTELSAT et à l'Agence spatiale européenne ESA, dont il a été vice-président de 2002 à 2005.

Après avoir travaillé en qualité de stagiaire à la Commission européenne et comme conseiller scientifique au sein de l'administration fédérale, M. Gilles Grin exerce, depuis le 1er septembre 2006, la fonction de vice-directeur, responsable des activités scientifiques, de l'administration et des finances. Diplômé de HEC de l'Université de Lausanne, de l'Université Yale, de la London School of Economics and Political Science (LSE), il est docteur en relations internationales de l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) à Genève et l'auteur d'un ouvrage sur le marché intérieur de l'Union européenne, ainsi que de plusieurs autres publications.

2.6.3 Responsables sectoriels

Mme Françoise Nicod est responsable des archives écrites, de la médiathèque, de la bibliothèque européenne et du Centre de documentation européenne. Mme Pauline Genoud est assistante de direction, chargée des relations publiques et du domaine audiovisuel.

Deux autres collaborateurs travaillent à la Ferme de Dorigny. Le budget annuel total de la Fondation est de l'ordre de 1'000'000.-.

2.6.4 Conseils

Le Conseil de la Fondation, organe d'orientation stratégique, comprend actuellement 585 membres. Issus des milieux académiques, politiques, économiques et de l'administration, ils constituent un important milieu de soutien suisse, européen et international.

Le Conseil exécutif (actuellement de 16 membres), dans lequel siègent notamment les représentants du canton de Vaud, de l'Université et de la Ville de Lausanne ainsi que de la Confédération, élabore, en collaboration avec le directeur de la Fondation, les lignes directrices de son action.

Le Comité scientifique (actuellement de 12 membres), présidé par le professeur Jean-Marc Rapp, ancien recteur de l'Université de Lausanne, comprend des personnalités actives suisses et européennes dans les domaines de la recherche et de la formation et contribue à la définition des objectifs scientifiques de la Fondation.

3 MOTIVATION DU DÉCRET

3.1 Missions et services de la FJME

3.1.1 En général

La présence dans le canton de Vaud d'une documentation unique sur les origines et le développement du processus de réconciliation et d'union des Européens représente un atout extraordinaire pour le développement d'un réseau d'intérêt et de recherche fort entre les scientifiques suisses et européens d'abord, mais également au niveau mondial du fait de l'intérêt croissant que l'expérience communautaire européenne suscite aux Etats-Unis et en Asie.

Les services fournis par la FJME à la communauté scientifique consistent en la mise à disposition d'archives, d'une médiathèque, d'une bibliothèque européenne et d'un Centre de documentation européenne.

3.1.2 Les archives

Le patrimoine d'archives conservé à la Fondation est unique. Il est divers aussi parce que, les archives de Jean Monnet et les papiers européens de Robert Schuman ayant agi comme un pôle d'attraction pour d'autres papiers, la Fondation dispose d'une ressource documentaire en constant développement qui n'a cessé de s'enrichir de nouveaux fonds : on citera, par exemple, les archives de Robert Marjolin, secrétaire général de l'OECE (ancêtre de l'OCDE) et vice-président de la Commission de la CEE, de Paolo Emilio Taviani, ministre en charge de la délégation italienne à la Conférence du Plan Schuman, de Michel Gaudet, directeur général du Service juridique des Communautés européennes, et bien d'autres.

Deux axes forts caractérisent les archives de la FJME, qui comptent à ce jour plusieurs centaines de milliers de documents : la problématique de la création et du développement des Communautés européennes et celle des relations entre la Suisse et l'Union européenne.

Des centaines de chercheurs suisses, européens, américains et asiatiques, provenant de plus de cent

cinquante universités ou instituts, ont d'ores et déjà travaillé sur les archives de la Fondation et leur nombre ne cesse d'augmenter. Ils forment aujourd'hui un réseau scientifique international et interdisciplinaire très important, dont l'attente face aux ressources documentaires de la Fondation croît constamment avec l'arrivée et l'ouverture de nouveaux fonds.

3.1.3 La médiathèque

Les archives écrites sont enrichies par l'adjonction d'une composante audiovisuelle importante, regroupée dans une médiathèque en plein développement. L'image étant devenue incontournable, que ce soit dans l'enseignement, dans les nouvelles technologies, dans de nombreuses formes de publications et dans l'information, la médiathèque s'adapte constamment à ces nouvelles exigences. Depuis sa création, le capital documentaire de la médiathèque a été décuplé par des apports réguliers qui ont pris la forme de dons, de prêts en vue de reproduction ou d'acquisitions.

L'une des tâches essentielles de la médiathèque est la sauvegarde d'un patrimoine audiovisuel européen. Les documents qu'elle détient constituent souvent des pièces uniques et rares, qui auraient disparu si elles n'avaient pas été confiées à la médiathèque. Celle-ci est devenue un lieu de référence tant pour les milieux scientifiques que pour le grand public.

Très largement sollicitée par des demandes en nombre croissant provenant du monde entier (divers pays d'Europe : France, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Italie ; Etats-Unis, Inde, etc.), la médiathèque participe à des expositions permanentes ou itinérantes sur la construction européenne et sur la vie et l'œuvre de Jean Monnet. Journalistes, conférenciers, maisons d'édition, chaînes de télévisions, réalisateurs de films ou de sites Internet, musées, institutions, écoles et universités ont recours à ses collections de photos, de dessins et de caricatures, de même que d'anciens films ou interviews filmées.

Un important programme d'interviews filmées, traitant de l'évolution des relations entre la Suisse et l'Europe, est réalisé par la Fondation depuis 1998. A ce jour, quelque cent seize personnalités des milieux politiques, économiques, culturels et scientifiques ont déjà été interviewées. Il s'agit d'une œuvre de mémoire, urgente, à la disposition des milieux académiques et des spécialistes de l'audiovisuel.

Ces services de la médiathèque se doublent d'une activité de consultation et de conseil pour la réalisation d'expositions et de films, de contacts avec d'autres sources d'archives audiovisuelles et d'identification de personnes sur des documents anciens.

3.1.4 La bibliothèque européenne

La bibliothèque européenne de la Fondation représente un instrument complémentaire des archives. Composée de lots de provenance diverse (bibliothèques de Jean Monnet, du Centre de recherches européennes, du professeur Rieben, legs accompagnant des dons d'archives et achats réguliers), elle totalise environ 10'000 volumes et comprend des ouvrages rares, constituant, dans certains domaines, une ressource très pointue.

3.1.5 La FJME, lieu de formation et d'information

La Fondation n'est pas seulement un lieu de conservation de documents, écrits et audiovisuels. Lieu de formation et d'information, elle organise des colloques scientifiques, des rencontres et des débats sous la forme des Dialogues européens, autour de thèmes d'actualité qui réunissent des personnalités suisses et européennes de premier plan. Très régulièrement, la FJME reçoit des visiteurs qui souhaitent connaître ses ressources et ses activités et qui viennent de partout en terre vaudoise, s'informer sur les questions européennes et confronter leurs idées à la pensée des acteurs de la construction européenne. Favorisant les échanges d'idées, elle est aussi ouverte à tous ceux, responsables politiques ou de milieux publics et privés, qui s'intéressent au débat européen et à la place de l'Europe dans le monde.

La synergie entre la présence des archives, source de réflexion, et l'ouverture à un public de scientifiques, de politiques et de citoyens fait de ce lieu de rencontre un " haut lieu de mémoire et d'inspiration ", selon l'expression de Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, lors du troisième Carrefour européen de la Science et de la Culture organisé par la Commission européenne à la Ferme de Dorigny en 1992.

Outre les chercheurs et les visiteurs, la FJME attire dans le Canton de très nombreuses personnalités de haut niveau qui nourrissent à Lausanne le débat d'idées autour des questions européennes.

3.1.6 Interreg

La Fondation a été partenaire dans le programme "E-motion" Interreg IIIB Arc alpin for Population Mobility, proposant la mise en place d'une coopération scientifique, économique et technique, ainsi que des transferts de compétence autour de l'enseignement à distance et du partage des connaissances.

3.1.7 Actions en faveur des jeunes

Durant près de vingt ans, la FJME a été, pour la Suisse et le Liechtenstein, l'organisatrice du concours L'Europe à l'Ecole. Le concours, existant dans trente-huit pays européens, proposait chaque année aux jeunes de 10 à 21 ans, élèves ou étudiants des écoles publiques et privées, de traiter un thème européen, dans des travaux écrits ou artistiques. Les financements communautaires destinés à ce concours ayant cessé, il ne sera plus organisé au niveau européen. La Fondation, estimant important de toucher un public de jeunes au-delà des seuls chercheurs, poursuit cette action sous différentes formes, notamment en accueillant des étudiants et des classes de gymnasiens du Canton.

3.2 Perspectives

Jusqu'à maintenant, la priorité a été donnée par la Fondation à l'organisation de sa ressource documentaire (archives, médiathèque, centre de documentation, bibliothèque) afin de permettre aux chercheurs de disposer de l'outil le plus performant le plus rapidement possible. Ce travail va se poursuivre, ce qui inclut en particulier l'accueil, le catalogage et la mise à disposition de nouvelles archives écrites et audiovisuelles, la pérennisation des sources audiovisuelles victimes de l'obsolescence des supports et du passage à l'ère numérique ainsi que la réorganisation de la bibliothèque européenne de la Fondation.

Afin de s'affirmer dans le paysage scientifique européen, la Fondation ne cesse de renforcer son rôle de promoteur et d'acteur dans la recherche et la confrontation d'idées sur les questions européennes. Cette tâche s'exerce par la mise sur pied de colloques scientifiques, de rencontres et de publications. A partir de sa richesse documentaire et de réflexions sur les leçons du passé et les expériences déjà faites par la construction européenne, la Fondation vise à apporter une contribution originale aux grands enjeux de l'Europe et des relations entre la Suisse et l'Union européenne. A ce titre, des thèmes comme la pertinence du projet de paix et de sécurité européen, l'avenir de l'euro ou les crises

de l'Europe sont traités. A l'occasion du cinquantenaire des Traités de Rome établissant la Communauté économique européenne et Euratom, la Fondation a publié en 2007, dans la série de ses Cahiers rouges, un livre constitué d'interviews inédites de négociateurs desdits traités.

La Fondation a organisé en avril 2008 un colloque sur " les crises et relances de la construction européenne ", qui a réuni des intervenants académiques et des grands témoins du monde politique appelés à réagir aux communications scientifiques en apportant le fruit de leur expérience. Les actes, parus en janvier 2009, constituent le 210ème cahier rouge de la collection.

La Fondation poursuit sa tradition d'honorer des femmes et des hommes d'Etat ayant œuvré à l'intérêt commun des Européens. Pour l'année 2006, c'est l'ancien Chancelier allemand Helmut Kohl qui a été récompensé. En 2008, c'est le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker. Les rencontres européennes de la Fondation reçoivent traditionnellement un grand écho médiatique et permettent de profiler la Ville de Lausanne et le canton de Vaud sur la scène européenne.

Une offre d'enseignement à l'Université de Lausanne, par la mise à disposition d'une plate-forme interfacultaire s'appuyant sur le patrimoine documentaire détenu par la Fondation et ses nombreux réseaux et contacts, permet de sensibiliser les étudiants aux enjeux européens et de susciter des travaux de recherche. Ce faisant, la Fondation contribue à renforcer l'excellence de Lausanne comme centre national et international d'enseignement et de recherche dans les sciences humaines et sociales.

Cette revivification scientifique amène la Fondation à intensifier ses collaborations et ses partenariats, tant avec des institutions universitaires suisses et étrangères qu'avec d'autres institutions à vocation analogue.

3.3 Un pacte de confiance

Grâce au soutien du canton de Vaud manifesté depuis sa création, qui répondait au geste de confiance de Jean Monnet et qui reconnaissait le privilège d'accueillir sur son sol un trésor documentaire exceptionnel, la FJME a pu honorer sa mission et inscrire ses activités dans le respect des actes et des conventions qui la lient à ses partenaires. Les utilisateurs expriment, en Suisse et en Europe, leur satisfaction et leur admiration pour ce qu'elle accomplit. Elle se trouve aujourd'hui à un tournant où sa réussite la confronte à l'insuffisance de ses moyens. Le Canton se doit de lui renouveler sa confiance et de continuer à honorer le pacte de confiance conclu au moment de sa création.

4 IDENTIFICATION DES BESOINS

4.1 Travaux de sécurisation urgents

Après vingt-huit ans d'utilisation continue, la Ferme de Dorigny, élément classé du patrimoine du canton de Vaud, a nécessité des travaux de sécurisation urgents et importants, pour l'exécution desquels le Conseil d'Etat, dans sa séance du 17 décembre 2008, a accordé un montant de CHF 980'000.-. Ces travaux, qui ont débuté en juin 2009, répondent notamment à la nécessité d'assurer la sécurité du bâtiment et des personnes qui y travaillent, à assainir l'édifice au niveau des fondations et à prévenir les risques liés à l'humidité latente.

4.2 Extension des surfaces de conservation des archives

Assurer la sécurité des biens culturels que représente le patrimoine documentaire conservé à la FJME constitue une obligation indissociable du privilège d'abriter sur terre vaudoise des archives uniques et inestimables.

Compte tenu des dimensions et de la configuration actuelles de la Ferme de Dorigny, la construction d'un volume enterré, de type abri de protection civile, s'impose comme la seule possibilité de répondre

aux exigences de conservation et de sécurité du patrimoine suisse et européen conservé à la FJME.

Si les conditions actuelles incluent l'application des normes de sécurité concernant les effractions ou les agressions, les conditions ne sont en revanche pas suffisantes concernant les risques comme l'incendie ou les dégâts naturels. L'arrivée de nouvelles archives, tant suisses qu'européennes, rend progressivement impossible leur conservation et leur traitement selon les normes de sécurité indispensables. Il n'y a en outre plus de place disponible dans les actuels locaux de conservation.

La construction du volume enterré sur le devant de la Ferme permettra, comme c'est le cas actuellement, de répondre à l'exigence de proximité des documents pour le travail de classement et de consultation. Même si des mesures de sauvegarde sont prises pour pérenniser l'existence des documents sous la forme de microfiches, le recours constant aux documents originaux s'avère indispensable pour l'exécution du travail de classement, de recherche et de communication.

Au cours de ses trente et un ans d'existence, la FJME n'a cessé de recevoir des fonds d'archives et des parties de bibliothèques légués par des protagonistes de la construction européenne ou par leurs descendants, qui souhaitaient que des papiers importants rejoignent le noyau initial des archives de Jean Monnet et de Robert Schuman. Au fur et à mesure que de nouveaux fonds étaient donnés à la Fondation, une réorganisation rigoureuse des rayonnages sécurisés disponibles a permis jusque-là de les conserver dans des conditions conformes. Ces espaces sont désormais saturés et il est impératif d'augmenter la capacité d'accueil de nouvelles archives, d'autant que des fonds d'archives très importants ont d'ores et déjà été promis et annoncés.

Or les archives nécessitent, pour leur conservation, des locaux dont les conditions d'hygrométrie, de température et de lumière sont déterminées et très rigoureusement observées. De plus, la nature des papiers conservés à la Fondation implique des mesures de sécurité extrêmement strictes, dont les exigences ont été dès le début fixées par la Confédération et par la République française. Patrimoine européen mais aussi mondial, de par l'action de Jean Monnet au sein de la SDN, en Asie et au cours des conflits mondiaux aux Etats-Unis, ses archives et celles qui les ont rejointes postulent de toute évidence un traitement de sécurité maximal.

De même, la sauvegarde de la documentation audiovisuelle conservée à la médiathèque requiert des conditions particulières qui doivent être très rigoureusement appliquées. Les multiples supports (photographies, films, enregistrements, dessins) exigent des mesures différenciées pour assurer à chacun des fonds une conservation optimale. Ainsi par exemple, les conditions ne sont pas les mêmes pour les photographies et les films.

En outre, la bibliothèque de la Fondation, constituée par des dons successifs et des achats ciblés destinés à compléter les archives sans doubler les ressources de la Bibliothèque cantonale et universitaire située à proximité, mérite d'être cataloguée et entreposée de manière à être mise à la disposition, non seulement des chercheurs qui viennent à la Fondation, mais de la communauté universitaire lausannoise et vaudoise tout entière.

Plusieurs facteurs justifient la nécessité de doubler le volume de conservation prévu pour les archives et autres ressources documentaires de la Fondation. Actuellement la FJME est contrainte d'entreposer dans une cave du bâtiment Internef des livres et des documents qui devraient évidemment regagner la Ferme, d'autant que l'Université souhaite pouvoir disposer de cette cave.

Au moment de l'organisation et du classement de la bibliothèque européenne de la FJME, les ouvrages, actuellement dispersés dans plusieurs bureaux de la Ferme, seront regroupés dans le nouveau local qui lui est destiné.

Les travaux envisagés devant répondre à l'expansion de la FJME durant les vingt prochaines années au moins, il est nécessaire de prévoir une réserve adéquate d'espace sécurisé pour l'accueil et le conditionnement de nouvelles archives, documents et ouvrages.

4.3 Aménagement de places supplémentaires de travail

L'énorme travail investi dans l'organisation et la sauvegarde des archives et de la médiathèque trouve sa justification dans la venue à la Ferme de chercheurs issus d'universités et d'instituts suisses, européens, américains et asiatiques.

Actuellement, les places réservées aux chercheurs qui viennent à la Fondation sont insuffisantes. L'accroissement du nombre de chercheurs, lié à celui du volume des ressources documentaires, rend nécessaire l'aménagement de quelques nouvelles places de travail qui permettent de conduire des recherches dans de bonnes conditions et qui soient équipées pour la communication optimale des archives écrites et audiovisuelles. Le manque de places de travail affecte également les collaborateurs de la Fondation.

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX

5.1 Programme des locaux à créer

L'abri sécurisé et enterré sera construit en béton, avec une enveloppe étanche et isolée sur tout son pourtour. La partie des archives écrites et audiovisuelles conservées en Compactus devra être construite sous forme d'abri atomique, conformément aux normes en vigueur. Chaque local sera ventilé et tempéré en fonction du type de conservation désiré.

Locaux et surfaces à créer

Médiathèque films	SUP	21 m ²
Médiathèque photos	SUP	12 m ²
Local technique	SUP	39 m ²
Bibliothèque	SUP	67 m ²
Archives Compactus	SUP	132 m ²
Circulation	SUP	35 m ²
Total	SUP	306 m ²

5.2 Crédit d'ouvrage

Le 17 décembre 2008, le Conseil d'Etat a accordé à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe un complément extraordinaire de subvention d'un montant de CHF 980'000.- destiné à la sécurisation de la Ferme de Dorigny.

Le crédit d'ouvrage demandé concerne le financement complémentaire à ces travaux et la réalisation de l'abri de biens culturels. L'estimation des coûts de construction a été vérifiée par la mise en soumission publique le 27 février 2009 des corps de métiers principaux.

Le budget de construction devisé s'articule de la manière suivante :

CFC	Libellé	CHF	%
1	Travaux préparatoires	160'000.-	6,7
2	Abri	1'486'000.-	62,0
3	Équipements d'exploitation	500'000.-	21,1
4	Aménagements extérieurs	107'000.-	4,5
5	Frais secondaires	40'000.-	1,7
9	Ameublement	100'000.-	4,0
	TOTAL GENERAL TTC	2'393'000.-	100,0

Pour la totalité de la construction comprenant les travaux de sécurisation et l'agrandissement, le coût unitaire s'élève à:

CHF 980'000.- + CHF 2'393'000.- = CHF 3'373'000.-

CHF 3'373'000.- / 5'425 m³ = CHF 622 /m³ SIA 116

et le coût au m²SUP s'élève à CHF 3'373'000.- / 1'164 m² = CHF 2'898/m²TTC

6 CONSULTATIONS

Le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), qui a participé à cette étude, soutient ce projet considéré comme adéquat aux besoins de l'institution.

7 MODE DE CONDUITE DU PROJET

La conduite du projet sera assurée par le Comité directeur du BUD, avec le Bureau de construction de l'Université de Lausanne à Dorigny. Dans ce cadre, des mandats seront attribués pour le suivi des travaux de réalisation.

8 CALENDRIER

La première étape de sécurisation de la Ferme (sous-sol et combles) sera terminée en novembre 2009. Les travaux de construction de l'abri de biens culturels commenceront en novembre 2009 et seront terminés en juin 2010. La finalisation des travaux de sécurisation se fera en juillet 2010.

9 CONSEQUENCES

9.1 Légales et réglementaires (y.c. eurocompatibilité)

Néant.

9.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

Le montant du crédit d'études de CHF 180'000.-, accordé par le Conseil d'Etat en date du 10 janvier 2007, est compris pour régularisation dans le montant du crédit d'ouvrage demandé. Ce crédit d'étude a permis l'établissement du projet, la mise en soumission des travaux principaux et la définition du montant des travaux de rénovation et d'agrandissement. Les engagements correspondants se sont élevés à CHF 178'471.75.

Les travaux de construction bénéficieront d'une contribution de CHF 775'000.- réunie par la Fondation, dont un montant de CHF 675'000.- alloué par la Loterie Romande.

Les travaux concernant la construction et l'aménagement de l'abri pourraient bénéficier d'une subvention de la Confédération à titre de soutien à la création d'abris de protection de biens culturels. Une demande de subvention sera donc déposée rapidement auprès de l'Office cantonal vaudois de la Protection des biens culturels qui transmettra, après examen, le dossier auprès de la Protection des biens culturels de la Confédération, à l'Office fédéral de la Protection de la population.

Compte tenu de ce qui précède, la demande de crédit est la suivante :

Coût total	CHF	2'393'000.-
Contributions de la Fondation	CHF	775'000.-
Crédit d'ouvrage demandé	CHF	1'618'000.-

Un montant net de CHF 2'000'000.- est inscrit au budget d'investissement 2009, sous l'objet 200194 Fondation Jean Monnet. Le budget d'investissement 2010 et le plan 2011 – 2013 seront adaptés en fonction du présent décret.

Conséquences sur le budget d'investissement

Le montant total de l'investissement à la charge du Canton s'élève à CHF 1'618'000.-. Il sera inscrit au budget d'investissement 2010 et plan 2011-2013, sous le numéro d'objet " 200194 Fondation Jean

Monnet ". La répartition de ce montant sera la suivante : CHF 421'500.- en 2010 et CHF 1'196'500.- en 2011.

Intitulé	2010	2011	2012	2013	Total
a) Transformations immobilières :					
dépenses brutes	1'196'500	1'196'500	0	0	+2'393'000
a) Transformations immobilières :					
recettes de tiers	775'000	0	0	0	- 775'000
a) Transformations immobilières :					
dépenses nettes à la charge de l'Etat	421'500	1'196'500	0	0	+1'618'000
b) Informatique :					
dépenses brutes	0	0	0	0	0
b) informatique :					
recettes de tiers	0	0	0	0	0
b) informatique :					
dépenses nettes à la charge de l'Etat	0	0	0	0	0
c) investissement total :					
dépenses brutes	1'196'000	1'196'500	0	0	+2'393'000
c) investissement total :					
recettes de tiers	775'000	0	0	0	- 775'000
c) investissement total :					
dépenses nettes à la charge de l'Etat	421'500	1'196'500	0	0	+1'618'000

Amortissement annuel

Les montants des amortissements sont les suivants :

- Sur la base d'un montant de dépenses liées à l'équipement d'exploitation et à l'ameublement de CHF 600'000.- à amortir sur 5 ans : amortissement annuel de CHF 120'000.-
- Sur la base d'un montant de dépenses liées aux travaux d'études, de transformation, de réfection et d'aménagements extérieurs de CHF 1'018'000.- à amortir sur 10 ans : amortissement annuel de CHF 101'800.-

Charge d'intérêt

Le montant annuel des charges d'intérêt s'élève à CHF 44'500.-

Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Il n'y a pas d'incidence au niveau cantonal, le budget de fonctionnement étant celui de la Fondation.

Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement cantonal

Intitulé	2009	2010	2011	2012 et sq.	Total
Personnel supplémentaire	0	0	0	0	0
Frais d'exploitation	0	0	0	0	0
Charge d'intérêt	0	44'500	44'500	44'500	133'500
Amortissement	0	0	221'800	221'800	433'600
Prise en charge du service de la dette	0	0	0	0	0
Autres charges supplémentaires	0	0	0	0	0

Total augmentation de charges	0	44'500	266'300	266'300	577'100
Diminution de charges	0	44'500	266'300	266'300	577'100
Revenus supplémentaires	0	0	0	0	0
Total net	0	0	0	0	0

9.3 Conséquences en terme de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Néant.

9.4 Personnel

Le présent décret n'a pas d'incidence sur l'effectif du personnel au niveau cantonal, le personnel de la FJME étant engagé par la Fondation.

9.5 Communes

Le présent décret constitue une contribution importante à la préservation et au développement du patrimoine économique et culturel.

9.6 Environnement, développement durable et consommation d'énergie

La nouvelle construction de l'abri des biens culturels respecte toutes les exigences légales et normatives en termes d'énergie et de développement durable. La climatisation des locaux de conservation sera assurée par l'infrastructure du site de Dorigny comprenant la distribution d'eau du lac.

Le bâtiment vise le label Minergie-ECO.

9.7 Programme de législature (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

L'activité de la FJME est fortement liée à celle de l'Université de Lausanne. Or, le conseil d'Etat, dans son programme de législature 2007-2012, réitère son soutien total à cette dernière.

9.8 Loi sur les subventions (application, conformité)

La base légale de la subvention cantonale est constituée par le décret adopté par le Grand Conseil en février 1984. Celle-ci sera modifiée courant 2010 pour répondre aux exigences de la loi sur les subventions.

9.9 Constitution (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

- Le Service juridique et législatif a conclu, dans sa détermination du 20 juin 2008, que les travaux d'agrandissement de la Ferme constituaient des charges nouvelles, qui devaient donc faire l'objet d'une mesure fiscale ou compensatoire au sens de l'art 163, al. 2 Cst-VD.
- Le Chef du DFIRE et le SAGEFI ont admis ce point de vue en décembre 2008, lorsque le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer le complément de subvention. C'est ainsi qu'en date du 16 décembre 2008, sur la base d'une dépense à la charge du canton de CHF 1'475'000.- il avait été admis par le DFJC et le DFIRE qu'une compensation annuelle de CHF 188'100.- (amortissement CHF 147'000.- et intérêts CHF 40'600.-) devrait être trouvée au sein du DFJC.
- Sur la base des nouveaux chiffres du présent EMPD, la compensation à trouver s'élève désormais à CHF 266'300.- (soit intérêts : CHF 44'500.- et amortissement : CHF 221'800.-). Elle sera prélevée comme suit:
 - CHF 200'000.- sur la rubrique 252214.3173 - Universités d'été
 - CHF 66'300.- sur la rubrique 251.3652.18 - Ecoles privées HES-S2
- Toute subvention reçue de la Confédération au titre de la Protection des biens culturels viendrait en réduction du montant net à la charge de l'Etat et permettrait par conséquent de réduire d'autant le montant de la compensation.

9.10 Plan directeur cantonal (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

9.11 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

9.12 Simplifications administratives

Néant.

9.13 Autres

Néant.

10 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant un crédit de CHF 1'618'000.- destiné à l'achèvement de la réfection de la Ferme de Dorigny et à la construction d'un abri de biens culturels sécurisé et enterré sous la Ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud et siège de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

du 7 octobre 2009

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 1'618'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour l'achèvement de la réfection de la Ferme de Dorigny et la construction d'un abri de biens culturels sécurisé et enterré sous la Ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud et siège de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

Art. 3

¹ Un montant de CHF 600'000.- est destiné à financer les dépenses liées à l'équipement d'exploitation et à l'ameublement de l'abri de biens culturels sécurisé. Il sera amorti en cinq ans.

Art. 4

¹ Un montant de CHF 1'018'000.- est destiné à financer les dépenses liées aux travaux d'études, de transformation, de réfection et d'aménagements extérieurs du bâtiment. Il sera amorti en dix ans.

Art. 5

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, al. 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 octobre 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean